

Braham Dabscheck

Senior Fellow Melbourne Law School, Université de Melbourne

Hayden Opie

Director of Studies, Sports Law Program, Université de Melbourne

Visiting Lecturer in Sports Law, Université d'Adelaide

Sport, Travail et Protection sociale en « Australasia »*

Abstract

In recent decades, the employment and welfare conditions of players in top level sport in Australia and New Zealand have progressed from below to well above community standards in many instances. This paper provides information about employment and welfare conditions across twelve sports and identifies how progress has been achieved outside the usual industrial relations and legislative frameworks, with special attention to the emergence and role of player associations.

Résumé

Au cours des dernières décennies, les conditions sociales et d'emploi des sportifs de haut niveau en « Australasia » (Australie et Nouvelle Zélande) ont progressé, dans de nombreux cas, bien au-delà des normes communautaires. Ce document évalue les conditions sociales et d'emploi dans douze sports et identifie la manière dont les progrès ont été réalisés en dehors du climat social usuel et du cadre législatif tout en portant une attention particulière à l'émergence et au rôle des associations de sportifs.

* Les auteurs expriment leur gratitude à l'Association des sportifs et aux responsables de la Ligue qui leur ont fourni toutes les informations nécessaires à la rédaction de cet article.

Les athlètes des meilleures équipes professionnelles en Australasia (Australie et en Nouvelle-Zélande) profitent depuis longtemps d'une grande renommée et de l'adulation du public. Leur nombre dépasse celui des légendes et icônes culturelles propres à chacune de ces deux nations. Un tel statut peut être très profitable. Pour autant, l'emploi et les droits sociaux des joueurs n'atteignent souvent pas les normes minimales valables pour l'ensemble de la communauté.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande possèdent des systèmes avancés concernant la protection des conditions de travail et la fourniture de prestations sociales. Le but est de répondre aux « besoins » de l'ensemble des citoyens plutôt qu'aux circonstances particulières des joueurs. À des degrés divers, le régime juridique qui en résulte s'est avéré inapproprié pour les joueurs professionnels. En outre, la plupart des sportifs en Australie n'accèdent pas au droit à l'indemnisation des travailleurs en cas de blessure dans le cadre de leur activité sportive et, dans les deux pays, les Ligues sportives ont restreint les droits du travail concernant le choix de l'employeur et la rémunération¹

Ce n'est que dans la dernière décennie en Nouvelle-Zélande ou au cours des deux dernières en Australie que la protection sociale des joueurs a été prise en considération. On peut l'attribuer à l'interaction croissante des médias, aux revenus des sponsors, à la formation d'associations de joueurs. De ce fait, la structure de l'emploi des sportifs professionnels a considérablement évolué (I). L'augmentation des conventions collectives de plus en plus sophistiquées dans une large gamme de sports a également joué un grand rôle (II).

¹ H. Opie et G. Smith, "The Withering of Individualism: Professional Team Sports and Employment Law", *University of New South Wales Law Journal* Vol 15, 1992, pp. 313-355; B. Dabscheck et H. Opie, "Legal Regulation of Sporting Labour Markets", *Australian Journal of Labour Law*, Vol 16, 2003, pp. 259-283.

I – Structure de l'emploi des sportifs professionnels

L'Australie et la Nouvelle-Zélande, du point de vue de leur E structure juridique et institutionnelle, sont toutes deux des démocraties reposant sur le modèle occidental à économie de marché et fonctionnent sur un système juridique fondé sur le *Common Law*. L'Australie est organisée comme une fédération de six États et est dotée de deux territoires fédéraux autonomes avec une division des pouvoirs législatifs. Le Parlement fédéral exerce la principale autorité légale sur l'emploi et la protection sociale (bien que cela n'ait pas toujours été ainsi), les États et les territoires réglementent la sécurité au travail et l'indemnisation des travailleurs. En Nouvelle-Zélande, le pouvoir législatif est entièrement entre les mains du Parlement national.

Aucun des deux pays ne possède de lois générales applicables au sport, même si chacune dispose d'une loi nationale dédiée aux mesures anti-dopage² conformément au Code mondial Antidopage³ et à la Convention internationale contre le dopage dans le sport de 2005⁴. Bien que les autorités gouvernementales⁵ soutiennent les équipes nationales et régionales et promeuvent la pratique du sport dans les écoles et les communautés pour des raisons de santé et de transmission de valeurs sociales, les sports d'équipes professionnels s'autorégulent en grande partie en dehors des lois d'application générale. Les changements survenus dans la composition ainsi que la structure des Ligues professionnelles (A) ainsi que l'essor des associations de sportifs (B) jouent pour leur part un rôle conséquent dans cette autorégulation.

² *Australian Sports Anti-Doping Authority Act 2006* (Cth) et *Sports Anti-Doping Act 2006* (NZ).

³ Seconde édition, 2009, disponible sur le www.wada-ama.org/en/World-Anti-Doping-Program/Sports-and-Anti-Doping-Organizations/The-Code/

⁴ Cette convention de l'UNESCO a été signée le 19 octobre 2005 et est entrée en vigueur le 1^{er} février 2007.

⁵ *Australian Sports Commission*, www.ausport.gov.au ; *Sport and Recreation New Zealand*, www.sparc.org.nz ; et pour les États Australiens, voir par exemple *Sport and Recreation Victoria*, www.sport.vic.gov.au.

A – L'évolution des Ligues professionnelles

La composition et la structure des Ligues professionnelles ont subi des changements importants au cours des deux dernières décennies, dépassant le cadre urbain de la plupart des compétitions. À l'exception de l'*Australian Rules Football*, compétition nationale qui se limite à l'Australie (l'*Australian Football League* – AFL) et du cricket masculin, les Ligues les plus importantes sont désormais transnationales.

Le *Rugby Union*⁶ et les Ligues de netball⁷ disposent d'un certain nombre d'équipes des deux pays, Australie et Nouvelle-Zélande, tandis que le basketball et le football masculin ainsi que la Ligue de rugby gèrent une seule équipe basée en Nouvelle-Zélande pour les compétitions organisées en Australie. La concurrence des différentes Ligues intervient également entre les équipes nationales, dans le rugby et le cricket masculin.

Le statut de l'emploi des joueurs est complexe. Traditionnellement, ils sont considérés comme des salariés⁸, mais l'élargissement des opportunités de commercialisation pour les personnes gérant leurs propres « marques » suggère le contraire. La décision la plus récente rendue par la juridiction de dernier recours d'Australie, le *High Court of Australia*, définit les joueurs comme gérant des entreprises sportives avec différentes composantes correspondant à l'emploi sportif dans des équipes et des activités marketing indépendantes⁹.

⁶ Dénommé « rugby ».

⁷ La Ligue de netball (sport collectif, pratiqué en majorité par des femmes) se compose de cinq équipes de chaque pays. Actuellement, la compétition de rugby *Super 14* possède cinq équipes de la Nouvelle Zélande et d'Afrique du Sud et quatre d'Australie. En 2011, une cinquième équipe rejoindra les quatre autres.

⁸ H. Opie et G. Smith, "The Withering of Individualism: Professional Team Sports and Employment Law", *op. cit.*, pp. 317-320.

⁹ *Spriggs v Commissioner of Taxation* (2009) 239 Commonwealth Law Reports 1.

B – L'essor des associations de sportifs

Jusqu'à ces dernières décennies, les joueurs professionnels étaient pour la plupart employés à temps partiel et recevaient de faibles niveaux de rémunération pour leurs performances, ce qui, de ce fait, les astreignait à exercer un autre emploi afin d'assurer leurs dépenses quotidiennes et leurs charges familiales. Au début des années 1970, la plupart des revenus des joueurs était inférieur au taux national minimum de rémunération¹⁰. Face à un investissement croissant en termes de temps pour leur formation, les sponsors et pour les supporters, les joueurs ont réclamé une indemnité supplémentaire ainsi que d'autres avantages en vue de résoudre les problèmes propres à ce qui devenait un emploi de sportif professionnel à temps plein.

Ces changements dans les pratiques de travail sportif ont été fortement liés à la commercialisation croissante des sports d'équipe et à une augmentation considérable des recettes de la Ligue provenant de la radio, de la télédiffusion et du sponsoring¹¹. Ils se sont également inspirés de quelques efforts sporadiques et sans succès, remontant au moins au milieu des années 1950, en créant des associations ou des syndicats dans le but de promouvoir les intérêts des joueurs¹².

Depuis le milieu des années 1970, les associations de joueurs ont émergé en Australie et en Nouvelle-Zélande au sein de nombreux domaines sportifs. Les associations de joueurs existent maintenant dans tous les sports d'équipe majeurs. Dans les Ligues australiennes dont une équipe est basée en

¹⁰ B. Dabscheck, "From Trickle of Silver to Rivers of Gold : The Transformation of Australian Professional Team Sports", *Sporting Traditions* Vol 23, N° 2, 2007, pp. 9-31 ; B. Dabscheck, "Righting a Wrong : Dennis Tutty and His Struggle Against the New South Wales Rugby League", *Australian and New Zealand Sports Law Journal* Vol 4, 2009, pp. 145-160.

¹¹ Les revenus tirés de la radio et de la télédiffusion de la plupart des ligues des 4 codes professionnels de football en Australie sont analysés dans R. Macdonald et R. Booth, « *Around the Grounds; A Comparative Analysis of Football in Australia* » in B. Stewart (ed.), *The Games Are Not the Same*, Melbourne University Press, 2007, pp. 236-331, aux pp. 278-286.

¹² Pour l'Australie, voir, B. Dabscheck et H. Opie, *op. cit.*, pp. 266-269.

Nouvelle-Zélande, les joueurs néo-zélandais sont représentés par l'association des joueurs australiens.

L'action visant à promouvoir les intérêts des joueurs impliquait au départ des défis juridiques de grande envergure face aux règles de la Ligue professionnelle qui limitaient les mouvements des joueurs. Le succès le plus décisif de ces défis¹³ a donné lieu à une action collective parrainée par une des associations de joueurs¹⁴. L'insécurité juridique entourant les règles du marché du travail sportif régi par les Ligues et l'émergence des associations de joueurs professionnels ont favorisé la négociation collective. Ainsi, les règles restrictives visant à atteindre l'équilibre du jeu concurrentiel a été négocié en contrepartie d'une amélioration des conditions de travail et de la reconnaissance officielle du rôle des associations de joueurs par les Ligues professionnelles¹⁵. Il a été significatif que ce processus se soit produit, d'abord et avec la plus grande force, dans la plus grande et la plus brillante des Ligues, à savoir l'*Australian Football League*.

En 2007, toutes les associations de joueurs australiens, exceptés les basketteurs, ont créé l'*Australian Athletes' Alliance* afin de mettre en œuvre des moyens visant à répondre aux questions représentant des intérêts communs. La réalisation la plus importante de cette alliance est une affaire jugée avec succès devant le *High Court*, celle-ci ayant considéré que les frais d'agents et autres frais commerciaux pouvaient légitimement faire l'objet de déductions d'impôt sur le revenu¹⁶. Les associations de joueurs de Nouvelle-Zélande coopèrent en revanche de manière informelle.

¹³ *Adamson v New South Wales Rugby League Ltd* (1991) 27 Federal Court Reports 535.

¹⁴ H. Opie et G. Smith, "The Withering of Individualism: Professional Team Sports and Employment Law", *op. cit.*, pp. 336-337.

¹⁵ B. Dabscheck et H. Opie, "Legal Regulation of Sporting Labour Markets", *op. cit.*, pp. 272-273.

¹⁶ *Spriggs v Commissioner of Taxation* (2009) 239 Commonwealth Law Reports 1.

II – Négociation collective et prestations sociales

Traditionnellement, la législation dans les deux pays a créé des systèmes officiels de relations sociales à l'aide des tribunaux pour émettre des avis, à caractère obligatoire, et fixer des conditions minimales. À quelques exceptions près, les associations de joueurs actifs en Australie ont décliné la possibilité d'utiliser le système formel préférant agir par le biais des *Collective Bargaining Agreements* (CBAs) (conventions collectives). La négociation collective a supplanté le rôle des tribunaux dans les deux pays¹⁷ – préférence révélatrice de la nature indépendante et spécialisée des relations professionnelles au sein du mouvement sportif.

A – La rémunération

La santé économique des différentes Ligues professionnelles et les relatives compétences de négociation des parties sont les principaux déterminants du contenu des accords issus de la négociation collective. Cependant, il n'en existe pas dans le football néo-zélandais ni dans le football et le cricket féminin en Australie. Ces sports génèrent des revenus limités réduisant la motivation de leurs associations de joueurs et des Ligues à passer des accords. La qualification de la Nouvelle-Zélande pour la Coupe du Monde 2010 de football a été de nature à stimuler la négociation. Les conditions de travail dans les deux sports féminins australiens sont régies par un contrat de base imposé par la Ligue. Les joueurs du *W-League* (football) reçoivent 400 Dollars Australiens (AUD)¹⁸ par rencontre sportive, avec une saison comportant 10 rencontres plus deux semaines de finales. Les joueurs

¹⁷ Le rôle des tribunaux a cessé en Nouvelle Zélande avec le *Employment Contracts Act 1991* (NZ) (qui était antérieur à toute activité significative des associations de joueurs) et a fortement diminué en Australie par le *Workplace Relations Act 1996* (Cth) et le *Workplace Relations Amendment (Work Choices) Act 2006* (Cth). Les réformes récentes ont redonné un rôle limité aux “*industrial tribunals*” en Australie donnant du poids à la fixation d'un « filet de sécurité » correspondant aux conditions minimales (*Workplace Relations Amendment (Transition to Forward With Fairness) Act 2008* (Cth) et *Fair Work Act 2009* (Cth)). C'est un tel témoignage de la réussite des conventions collectives dans l'amélioration de la protection des joueurs qu'on n'a pas jugé nécessaire d'étendre les dispositions du filet de sécurité aux sports ayant des accords collectifs (*Sporting Organisations Award 2010*, 15 décembre 2009 [PR990815], *Australian Industrial Relations Commission*).

¹⁸ 1 Dollar Australien ≈ 0,73 euros. Donc 400 AUD ≈ 291,13 €.

de cricket perçoivent des montants différenciés de 5 000 , 10 000 et 15 000 AUD par an, plus des indemnités de tournée de 700 AUD par semaine auxquelles s'ajoutent, en cas de victoire, le montant de la récompense¹⁹. Ces conditions reflètent la faible valeur commerciale des sports féminins.

Le fondement des conventions collectives en « Australasia » repose sur le partage des revenus de la Ligue et/ou sur l'application d'un plafond de revenus²⁰. Le pourcentage de revenus²¹ attribué aux joueurs varie de 14% à 17,5% en natation, 25% dans le cricket en Nouvelle-Zélande, 26% dans le cricket et le rugby australien, 32,41% dans le rugby en Nouvelle-Zélande à 35% en basket-ball. La Ligue de rugby, l'AFL et le football masculin utilisent un plafond de salaire monétaire. Pour le netball, il existe un montant plancher par club de 250 000 AUD, mais pas de plafond.

Les données figurant dans le tableau 1 sont valables pour les disciplines ayant des conventions collectives et doivent être considérées seulement à titre de guide général. Elles ne reflètent pas le détail complet des modes respectifs de paiement des joueurs par disciplines sportives, en particulier les différences de paiement des joueurs des équipes nationales et locales, comme pour le cricket et le rugby dans les deux pays. Par exemple, 25 joueurs de cricket australiens sous contrat reçoivent 55% des versements soit une moyenne de 1 058 millions AUD, tandis que 138 joueurs sous contrat d'État (local) reçoivent 45% soit une moyenne de près de 157 000 AUD. En outre, les versements aux joueurs combinent provisions (garanties), salaire pour le match ou l'apparition et bonus en cas de victoire.

¹⁹ *W-League Standard Player Contract ; Cricket Australia Women's Contract and ACA Members Handbook*, 08-09, p. 28.

²⁰ Nous n'avons pu obtenir d'informations concernant le basket féminin et le netball néo-zélandais.

²¹ Les conventions collectives définissent les revenus différemment, mais de manière générale, déduction faite des frais

Tableau 1
Estimation des salaires totaux et moyens
des joueurs dans le sport australasien

	Année	Nombre de joueurs	Estimation de la totalité des versements aux joueurs	Estimation des revenus moyens des joueurs
Cricket Néo-zélandais	2009/10	92	6.085 millions NZD ²²	66 138 NZD
Rugby Néo-zélandais	2009	140	27 millions NZD	192 857 NZD
Natation	2008	102	1.15 million AUD	11 275 AUD
Basketball	2009/10	80	8 millions AUD	100 000 AUD
Cricket	2009/10	163	48.1 millions AUD	295 092 AUD
Rugby League	2009	400	65.6 millions AUD	164 000 AUD
Rugby	2009	132	26.845 millions AUD	203 367 AUD
AFL	2009	640	123.1 millions AUD	192 344 AUD
Football*	2009/10	220	26.5 millions AUD	120 455 AUD
Netball	2009	60	1.5 million AUD	25 000 AUD

Source²³: Malgré la diversité des sources, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir d'informations concernant le basket féminin et le netball néo-zélandais.

* Sont exclus les joueurs de renom.

²² 1 Dollar Néo-zélandais \approx 0,57 euros.

²³ *Swimming Australia Ltd and Australian Swimmers' Association Revenue Agreement 2006-2008* (non mis à jour) ; *Master Agreement between New Zealand Cricket and Cricket Players' Association 2006* ; *Memorandum of Understanding between Cricket Australia and Australian Cricketers' Association [2005-2009]*, "CA and ACA Reach Heads of Agreement on new MOU", site internet ACA ; and *Australian Cricketers' Association Annual Report 08-09* ; *Australian Rugby Collective Bargaining Agreement Mark III* ; *Variation to Collective Agreement between New Zealand Rugby and Rugby Players' Collective 2009* ; *National Basketball League Players Agreement 2005-2008* (reporté pour 2009) ; *Rugby League Players (NRL) Collective Agreement 2006-2010* ; *Unregistered Agreement between National Rugby League and Rugby League Professionals Association, 2007* ; *AFL/AFLPA Collective Bargaining Agreement 2007-2011* ; *AFL Players' Association Players' Handbook* [non daté] ; *A-League Collective Bargaining Agreement 2008/9-2012/13* ; "A-League CBA 2008-2013", site internet PFA ; [Netball] *Collective Agreement-ANZ Championship [2008-2010]* ; Conversation téléphonique avec Jean-Paul Blandthorn, Directeur de l'*Australian Netball Players' Association*, 5 janvier 2010.

Les données contenues dans ce tableau révèlent une grande disparité dans le paiement des joueurs. Les nageurs perçoivent des revenus limités, malgré le temps consacré à la formation et à la compétition. La convention collective de la natation de 2006 à 2008 (qui, au moment de la rédaction de cet article, n'a pas été mise à jour) établit une distinction entre les nageurs en piscine (90) et ceux en eau libre (12), qui ont droit à des versements²⁴. Cette convention dispose donc d'accords de versements différents en fonction des gains des nageurs supérieurs ou inférieurs à 5 000 AUD par an. Il est également prévu le versement de 4 000 à 12 000 AUD, à partager entre les équipes-relais qui gagnent aux championnats du monde, aux jeux olympiques et aux jeux du *Commonwealth*.

Le netball, le cricket en Nouvelle-Zélande et le basket-ball génèrent des revenus limités aux joueurs. Les joueurs de netball australien gagnent un revenu moyen de 25 000 AUD²⁵ et sont employés à temps partiel sur des contrats qui courent du 15 janvier au 15 août. Ils reçoivent également un extra pour les internationaux d'un montant, en 2009, d'environ 5 600 AUD (soit 100 AUD par jour). Au moment de la rédaction de cet article, un nouveau barème des paiements internationaux était en cours de négociation.

Comparé à d'autres sports masculins, les joueurs de cricket néo-zélandais perçoivent des revenus relativement modestes. Cela est particulièrement vrai pour les grandes associations (régionales) de joueurs. Leurs provisions vont de 12 000 à 24 000 NZD, les frais de match de 1 000 NZD à 300 NZD, selon le niveau du jeu et les prix. Leurs revenus sont sur un pied d'égalité avec

²⁴ Les conventions collectives considèrent que les nageurs ne sont pas engagés en vertu de contrats de travail ; faisant d'eux des entrepreneurs indépendants, avec pour conséquence qu'ils n'ont pas droit aux conditions d'emploi et avantages sociaux normalement offerts aux employés.

²⁵ Joueurs de la Ligue transnationale. Les informations concernant les joueurs de Nouvelle-Zélande ne sont pas disponibles. Ce chiffre est inférieur au salaire minimum annuel de 28 277 AUD fixé par l'*Australian Fair Pay Commission* en 2008 ; sans augmentation accordée en 2009. Voir *Australian Fair Pay Commission, Wage-Setting Decision and Reasons for Decision*, juillet 2008 et *Australian Fair Pay Commission, Wage-Setting Decision and Reasons for Decision*, juillet 2009.

ceux des joueurs de netball. Le basketball assure un salaire moyen aux joueurs de 100 000 AUD²⁶.

Le football était traditionnellement un sport mal géré et appauvri en Australie. Il est devenu plus populaire et fructueux depuis sa refonte au début des années 2000²⁷. Le revenu moyen approximatif des 230 joueurs de la *A-League* (masculine) est de 137 000 AUD, mais il descend à 120 000 AUD lorsque le paiement de 10 joueurs de renom, à 500 000 AUD chacun, est pris en compte. Une convention séparée couvre l'équipe nationale d'Australie pour la période de 2006 à 2010. Elle prévoit :

- le paiement des matchs allant de 5°000 à 15°000 AUD selon leur niveau, avec la plus grande échelle de paiements réservée aux éliminatoires de la Coupe du monde ;
- 30% du prix pourvu par la FIFA pour la qualification pour la Coupe du Monde ;
- 50% des primes/prix en cas de qualification aux finales de divers tournois ;
- et des parts, allant de 50 à 70%, des revenus provenant du merchandising, des licences et des articles-souvenirs.

Le rugby, sport le plus populaire de Nouvelle-Zélande, arrive à un niveau de revenus et de gains totaux des joueurs²⁸ équivalent au niveau des sportifs australiens, en dehors de la natation, du netball et du basket-ball. Le revenu moyen des joueurs atteint presque 193 000 NZD, soit environ 156 000 AUD.

Les joueurs de la Ligue de rugby perçoivent un revenu moyen de 164 000 AUD. De plus, les joueurs sélectionnés pour les matchs du *State of Origin*, trois chaque année, opposant la Nouvelle-Galles du Sud et le

²⁶ Un revenu supplémentaire est assuré aux joueurs qui représentent l'équipe nationale, les *Boomers*, dont les détails ne sont pas disponibles.

²⁷ B. Dabscheck, "From Trickle of Silver to Rivers of Gold : The Transformation of Australian Professional Team Sports", *op. cit.*, pp. 12-16.

²⁸ Environ 2,5 millions NZD sont alloués à douze équipes, y compris aux joueurs évoluant dans les équipes *Super 14*, qui sont en concurrence dans les compétitions provinciales (régionales) au début de l'année.

Queensland, générant des intérêts astronomiques et de façon constante des taux d'écoute importants de radio et télédiffusion, reçoivent 12 500 AUD par match (dont 5 000 AUD sont placés sur un compte de retraite bloqué). Les internationaux reçoivent de 2 500 à 10 000 AUD par match (une partie est placée sur le compte de retraite).

L'AFL gère les gains des joueurs avec une large marge. Les gains moyens des joueurs atteignent 200 000 AUD. Le cricket – sport le plus populaire en Australie pendant l'été – offre le plus haut salaire moyen pour les joueurs, à près de 300 000 AUD, avec des revenus nettement plus élevés pour les joueurs sous contrat dans le *Cricket Australia* (voir *supra*). Avec l'apparition du *Twenty/20 Cricket* et la réorganisation du sport par une série de *Test*²⁹ et de *One Day Internationals* entre une équipe à domicile et une équipe en tournée, jouant chacun dans une série de matchs à travers la nation (semblable au cirque ambulante) jusqu'à la Ligue, comme dans le football, il est probable que les gains des joueurs de cricket, en particulier d'État, augmentent de manière significative³⁰.

Les revenus des joueurs tirés de ces différents sports peuvent être confrontés au revenu hebdomadaire médian, toutes ressources confondues en Nouvelle-Zélande. En juin 2009, le montant de ces revenus est de 27 976 NZD (les données sur les salaires n'étant pas publiées) et la moyenne annuelle des revenus sur un temps classique en Australie, en mai 2009, de 62 171 AUD³¹. Un dollar australien vaut approximativement 1,24 dollar néo-zélandais.

²⁹ Un match « Test » est joué entre 2 nations, pendant 5 jours et minimum 6 heures par jour. Si aucun résultat n'est obtenu pendant cette période, le jeu est considéré comme match nul.

³⁰ Pour plus de renseignements sur le Twenty20 cricket voir J. Buchanan, *The Future of Cricket: The Rise of Twenty20*, Hardie Grant Books, Melbourne, 2009.

³¹ *Statistics New Zealand, New Zealand Income Surveys*, Juin 2009 Quarter, 8 Octobre 2009 ; *Australian Bureau of Statistics, Australian Economic Indicators*, Décembre 2009, Catalogue N° 1350.0.

B – Les frais médicaux et indemnités en cas de blessures

Outre l'obtention de revenus, les questions les plus importantes de protection sociale auxquelles sont confrontés les joueurs sont les blessures, mais aussi le paiement des frais médicaux et le maintien du salaire quand survient une blessure, les versements pour les fins de carrière dues à une blessure et les problèmes liés à la reconversion professionnelle. Les disciplines respectives ont institué différentes solutions à ces problèmes et ont fourni d'autres prestations sociales, compatibles avec la législation nationale ou pour surmonter les difficultés propres au milieu sportif³².

Les Comités, composés de représentants des Liges et des joueurs, opèrent dans la Ligue de rugby, le rugby et l'AFL pour surveiller et protéger la santé et la sécurité des joueurs au travail. Hormis trois exceptions, les instances du sport australien exigent que les joueurs possèdent une assurance santé de haut niveau, avec des paiements excédentaires pour les soins médicaux pris en charge par le club ou la Ligue concernée. Les exceptions sont la natation où les nageurs sont assimilés à des entrepreneurs indépendants, la Ligue de rugby qui prévoit une telle couverture et dont le coût est déduit des droits de rémunération des joueurs et l'AFL dont les paiements sont organisés par l'AFLPA (*Australian Football League Players' Association*³³) grâce à une alliance négociée avec l'AFLPA, partenaire de *Medibank Private*. Les joueurs néo-zélandais sont couverts par le *Injury Prevention, Rehabilitation and Compensation Act 2001* (NZ).

Les différentes disciplines sportives disposent d'un certain nombre d'accords concernant l'indemnisation des blessures. Il n'en existe aucune dans le *W-League*. Les joueuses de cricket féminin peuvent recevoir jusqu'à 800 AUD par semaine pendant 104 semaines pour compenser la perte de revenus due à une blessure liée à la pratique du cricket. Les nageurs peuvent demander à être placés au plus bas dans l'échelle d'indemnisation en cas de blessure. Les basketteurs ont droit à une indemnité pendant 38 semaines ou jusqu'au 30 juin 2010 (lorsque les contrats expirent). Les autres sports assurent une rémunération garantie et/ou des frais de match figurant dans les

³² Les informations suivantes sont larges et ne tiennent pas compte de nombreux avertissements et qualifications contenus dans les actes des administrations sportives respectives.

³³ L'association des joueurs de la Ligue australienne de football.

contrats pour des périodes prévues, telles que la durée du contrat ou pour 12 mois.

L'AFL souscrit une assurance pour couvrir les joueurs de football contre la perte de revenus résultant de blessures dans le football, de 2 semaines à 12 mois. Si la carrière d'un joueur prend fin en raison d'une blessure, l'AFL doit alors verser l'équivalent de l'intégralité des salaires liés aux matchs les plus importants sur 30 matchs (une saison régulière comprenant 22 matchs plus 4 finales). Les footballeurs sont assurés de leur rémunération incluant les frais de matchs pendant 104 semaines après l'accident, même si cette période est plus longue que le contrat du joueur. Dans le netball, la première semaine est versée à partir du début des droits du joueur aux indemnités. Pour les accidents qui entraînent une incapacité de travail plus longue, les joueurs sont en droit de recevoir 80% de leur rémunération hebdomadaire net, jusqu'à 1 000 AUD par semaine, pendant 104 semaines ou jusqu'à la fin de leur contrat, selon l'échéance la plus proche. Un *Hardship Fund* a également été créé en vue d'aider les joueurs blessés à se recouvrir la santé³⁴.

Cinq disciplines sportives ont mis en place des régimes d'assurance afin de pouvoir couvrir la mort d'un joueur ou une infirmité permanente : le rugby néo-zélandais, 395 000 NZD³⁵ ; le cricket, 1,5 million AUD ou 7 fois la valeur retenue du contrat du joueur du *Cricket Australia*³⁶ ; et 500 000 AUD ou sept fois la provision d'un joueur d'État pour la Ligue de rugby et le rugby³⁷ ; et le football, jusqu'à 500 000 AUD.

C – Les droits aux congés

Le tableau 2 résume globalement les accords au sein des différentes disciplines sportives concernant la maladie, le deuil, les permissions exceptionnelles et les congés annuels³⁸.

³⁴ Mais les détails de ce *Hardship Fund* ne sont pas accessibles au public.

³⁵ Cf. tableau 3, p. 17.

³⁶ C'est le montant le plus élevé des deux qui sera retenu.

³⁷ Là encore, c'est le montant le plus élevé qui sera considéré.

³⁸ La convention du netball prévoit explicitement des dispositions pour les congés de maternité et d'adoption conformément aux exigences législatives ; voir *Fair Work Act* 2009 (Cth) ss 68 et 70.

Tableau 2
Droits aux congés dans le sport Australasian

	Maladie	Deuil	Permission exceptionnelle	Congés annuels
W-League	7 jours	Aucun droit	2 jours	Aucun droit
Cricket féminin	Aucun droit	Aucun droit	Aucun droit	Aucun droit
Natation	Aucun droit	Aucun droit	Aucun droit	Aucun droit
Cricket en Nouvelle-Zélande	Probablement aucun	Probablement aucun	Probablement aucun	6 semaines pour les joueurs néo-zélandais
Rugby en Nouvelle-Zélande	5 jours	3 jours	Inconnu	2 semaines en fin de saison + 4 semaines de congés annuels
Basketball	10 jours	2 jours	En fonction de la demande	5 semaines
Cricket	Au besoin	Au besoin	Au besoin	6 semaines + 1 semaine sans obligation de jouer
Ligue de Rugby	10 jours	2 jours	2 jours	5 semaines + <i>One Week Long Service Leave</i> *
Rugby	8 jours	3 jours	Aucun droit	4 semaines + 2 semaines de <i>Unsupervised Active Rest</i> ** + 2 semaines de <i>Active Rest</i> ***
AFL	Non Mentionné	Aucun droit	Aucun droit	8 semaines + 1 semaine pour Noël + <i>Long Service Leave</i>
Football	10 jours incluant les congés de soins à une personne malade	2 jours	10 jours incluant les congés de maladie	4 semaines
Netball	10 jours incluant les congés de soins à une personne malade	Aucun droit	10 jours incluant les congés de maladie	8 semaines

Source : Cf. note de bas de page 23.

*1 semaine pour longs services.

** Repos actif non surveillé

*** Repos actif

Le *W-League* ne prévoit que quelques jours de congés maladie et de permission exceptionnelle et aucun congé annuel. Aucun droit aux congés n'existe pour les joueurs de cricket féminin et de natation, contrairement à ceux de cricket et de rugby néozélandais qui disposent de 6 semaines de congés annuels. La convention collective du cricket de Nouvelle-Zélande ne précise aucun autre droit ; sans doute parce que les joueurs sont engagés comme entrepreneurs indépendants plutôt que comme des employés. La convention néo-zélandaise de rugby applique les droits légaux en vertu du *Holidays Act 2003* (NZ) (congés annuels, pour maladie ou deuil) et le *Parental Leave and Employment Protection Act 1987* (NZ) (congés de maternité ou en tant que conjoint).

Les autres sports d'équipes australiens assurent 8 à 10 jours de congés pour maladie³⁹, à l'exception de l'AFL et du cricket. La convention de l'AFL ne fait aucune mention d'un droit au congé. Il est probable que la maladie soit assimilée aux blessures et gérée en vertu de ces dispositions, comme c'est le cas dans le netball (voir *supra*). Dans le cas du cricket, les congés respectifs, autres que les congés annuels, sont pourvus comme « demandé » et donc attribués « au besoin ». L'AFL et le netball ne prévoient aucune disposition spéciale pour le deuil. Sans doute que dans la circonstance, la demande d'autorisation est traitée de manière informelle au niveau des clubs. Les autres sports assurent 2 à 3 jours de congés pour le deuil⁴⁰.

La norme australienne pour les congés annuels est de 4 semaines (5 pour les personnes faisant les « trois-huit »)⁴¹. Sauf dans le football, qui prévoit un congé annuel de 4 semaines, les autres sports dépassent cette norme dans leurs conventions collectives. Le basketball assure 5 semaines, la Ligue de rugby 6 et le cricket 7 semaines. Les joueurs de rugby, AFL et netball bénéficient pour leur part de 8 semaines de congés. L'AFL dispose également d'une semaine supplémentaire pour Noël et le Nouvel An. Toutefois, des problèmes surviennent dans le cricket, la Ligue de rugby et le rugby ; surtout pour les joueurs voyageant à l'étranger et qui ne sont pas toujours en mesure de prendre leurs congés avant que l'inévitable corvée de formation de pré-saison ne commence, ou – dans le cas du cricket – qu'une autre tournée ou compétition ne se présente. Enfin, en 2002, l'AFL et AFLPA ont accepté d'intégrer des droits aux congés pour long service⁴².

³⁹ La norme australienne est de 10 jours, autant pour les arrêts maladie ou pour s'occuper d'un membre de la famille : *Fair Work Act 2009* (Cth) s 96. Si les congés descendent en deçà des normes légales, ils peuvent être contestés.

⁴⁰ La norme australienne est de 2 jours ; *Fair Work Act 2009* (Cth) s 105.

⁴¹ *Fair Work Act 2009* (Cth) s 87.

⁴² Pour plus de détails, cf. B. Dabscheck et H. Opie, “Legal Regulation of Sporting Labour Markets”, *op. cit.*, pp. 274-275. En dehors de la Ligue de rugby (voir *supra*), les conventions sont muettes concernant le congé pour long service.

D – Les prestations sociales spécifiques aux joueurs

Les renseignements concernant le fonctionnement des régimes de protection des joueurs sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 3
Régimes de protection des joueurs dans le sport australasien
(pour 2009 ou 2009/10)

W-League	Engagement à participer à l'éducation et au développement de carrières ou de formations professionnelles
Cricket féminin	120 000 AUD pour des bourses d'études.
Natation (pour 2008)	Encourage les nageurs à envisager et à travailler à leur « post-carrière », reconversion
Cricket Nouvelle-Zélande	100 000 NZD par an pour le <i>Professional Development Program</i> déduits des revenus des joueurs
Rugby Nouvelle-Zélande	725 000 NZD pour le <i>Professional Development Programme</i> , 395 000 NZD pour le <i>Player Life Insurance</i> , 300 000 NZD pour le <i>Players' Benefit and Welfare</i> 340 000 NZD pour le <i>Player Loyalty and Superannuation Plan</i> .
Basketball (report de la convention 2005/08)	<i>Hardship Fund</i> de 350 000 AUD pour les joueurs en cas de défaillance d'un club et chaque club prévoit 10 000 AUD pour les allocations d'enseignement en faveur des joueurs ; soit un total de 80 000 AUD.
Cricket	1 080 000 AUD pour le <i>Career and Welfare Program</i> .
Ligue de Rugby	Au moins 10 000 AUD de la rémunération minimale d'un joueur doivent financer l'éducation et/ou la formation. Chaque club prévoit 33 000 AUD pour l'éducation et le bien-être ; soit un total de 528 000 AUD.
Rugby	Environ 380 000 AUD pour le <i>Personal and Career Development</i> et 300.000 AUD pour le <i>Training and Education Retirement Fund</i> .
AFL	11 260 000 AUD pour le <i>Player Education and Training, Welfare and Retirement</i> . Ces fonds sont versés à l'AFLPA dont 6 400 000 AUD sont consacrés à l' <i>AFLPA Retirement Fund</i> . Par ailleurs, les frais de fonctionnement de l'AFLPA sont également financés avec ces fonds.
Football	Engagement à l'éducation et à la formation professionnelle (<i>My Football Career</i>). En 2008/09 plus de 73 000 AUD ont été versés en bourses d'études.
Netball	Crée le <i>Hardship Fund</i> pour les frais médicaux des joueurs blessés, l'aide à la sécurité d'emploi et aux besoins de formation professionnelle des joueurs.

Source : Cf. note de bas de page 23.

La convention de la natation est celle qui s'engage le moins dans la protection des sportifs. Elle contient une simple clause selon laquelle :

« Reconnaissant que la natation peut être incertaine, *Swimming Australia Ltd* (SAL) reconnaît qu'il est opportun que les nageurs se concentrent sur leur « post-carrière ». Le SAL souhaite encourager les nageurs à envisager leur reconversion et leur donner la possibilité de travailler à leur carrière tout en étant nageur d'élite. Le SAL accepte de travailler en collaboration avec l'ASA (*Australian Swimmers' Association*⁴³), les sponsors des nageurs, les partenaires et les parties prenantes, le cas échéant, pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de cette clause »⁴⁴.

Les joueurs de netball sont employés à temps partiel (voir *supra*) et sont incités à garder du temps libre afin d'assurer un emploi durable et répondre à des besoins en formation. Bien que le *W-League* et le *A-League* expriment un engagement fort en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle, l'information quant à l'accès à cette aide accordée aux joueurs du *W-League* n'est pour sa part pas disponible. Concernant le *A-League*, en 2008-2009, plus de 73 000 AUD ont été attribués sous la forme de bourses d'études aux joueurs pour favoriser une transition en douceur vers une reconversion après une carrière dans le football⁴⁵.

En 2008, l'*Australian Cricketers' Association* (ACA)⁴⁶ a ouvert ses rangs aux femmes. Alors que les négociations pour la signature d'une convention en leur faveur avaient fait preuve de prudence en raison des limites économiques du jeu féminin⁴⁷, l'ACA a réussi à obtenir, en 2009, 120 000 AUD pour financer des bourses d'études pour les joueuses. Ces fonds constituent un effort non-négligeable, comparé aux 100 000 NZD⁴⁸ mis de côté pour des programmes de développement professionnel des joueurs de cricket masculins en Nouvelle-Zélande. En ce qui concerne les joueurs de

⁴³ Association des nageurs australiens.

⁴⁴ Clause 15, *Swimmers CBA*, *op. cit.* note de bas de page 13.

⁴⁵ The Marston, 09/10 PFA *Members Guide*, *Professional Footballers' Association*, Melbourne, 2009, p. 52.

⁴⁶ Association des joueurs de cricket australiens.

⁴⁷ Valable également dans le football.

⁴⁸ Équivalent à 80 000 AUD.

cricket masculin en Australie, ils reçoivent plus d'un million de dollars australiens pour le soutien à leur carrière et l'aide sociale (ce qui équivaut grossièrement aux femmes sur une base *per capita*).

Ces dernières années, le basket-ball australien, a connu une forte instabilité financière en raison de difficultés récurrentes à mobiliser et à fidéliser des supporters, des diffuseurs ainsi que des sponsors. En 2007-2008, la Ligue comptait 13 équipes. En 2009-2010, elle n'en comptait plus que 8, sans aucune présence à Sydney ou à Brisbane. En 2003-2004, un *Hardship Fund* a été créé afin d'aider les joueurs qui n'avaient pas entièrement reçu leurs rémunérations à cause de clubs défaillants. Ce fonds a été fixé à 350 000 AUD. En outre, chaque club est obligé de mettre de côté 10 000 AUD pour aider aux frais de formation des joueurs.

La Ligue de rugby précise qu'au moins 10 000 AUD de la rémunération de chaque joueur doivent être consacrés à l'éducation et la formation, ce qui de fait réduit la valeur « réelle » du revenu des joueurs. Si le joueur n'utilise pas ce droit – ce qui peut se révéler être un problème particulier pour les joueurs concernés par les jeux d'après-saison – il est difficile de savoir si le montant est abandonné au club ou maintenu au joueur. En outre, chaque club est tenu de consacrer 33 000 dollars à l'éducation et aux prestations sociales spécifiquement destinées aux joueurs.

Le rugby de Nouvelle-Zélande offre plus de 1 720 000 NZD dans différents programmes sociaux. Sur ce total, plus d'1 million NZD sont spécifiquement orientés vers le développement professionnel, les allocations et avantages sociaux des joueurs. Le rugby alloue environ 380 000 AUD au développement personnel et professionnel. La moitié est financée par les versements à cet effet des joueurs soumis à la convention.

C'est l'AFL qui finance majoritairement les prestations sociales spécifiques accordée aux joueurs. En 2009, l'AFLPA a reçu 11 260 000 AUD pour la protection des joueurs, comprenant un minimum de 6 400 000 dollars destinés à financer les fonds de retraite des joueurs et un montant non divulgué pour le fonctionnement propre de l'AFLPA. Le rapport annuel de l'AFLPA pour l'exercice 2007/2008 révèle qu'il a dépensé environ 2 862 000 AUD pour divers programmes d'aide sociale relatifs au développement des joueurs (900 000 AUD), à la psychologie (248 000 AUD), aux services de transition (199 000 AUD), à la carrière et l'éducation (158 000 AUD), au

soutien des joueurs autochtones (47 000 AUD) et aux allocations (surtout médicales) destinées aux joueurs (1 310 000 AUD)⁴⁹.

Cinq des conventions collectives définissent le temps qui devrait être épargné pour permettre aux joueurs de s'investir en matière d'éducation et de formation. L'AFL propose un jour de repos par semaine, contre une demi-journée par semaine, en dehors du jour de repos prévu au planning, pour les joueurs de rugby de Nouvelle-Zélande. Une demi-journée par semaine, en particulier pour suivre des cours, est préconisée dans le football. Quant au rugby, autres que pour les joueurs du *Wallaby* (national), dans des camps de formation ou durant les tournées, seules trois à quatre heures de pauses au cours de la semaine sont autorisées. Enfin, concernant les joueurs de netball, il s'agit d'un jour par semaine du lundi au dimanche, sans qu'il soit nécessaire de suivre une formation entre 10 et 16 heures du lundi au vendredi, sauf si la majorité des joueurs donnent leur accord. Ces dispositions sont conformes à l'engagement du netball de ne pas interférer avec les besoins en recherche d'un emploi stable et durable et en formation professionnelle des joueurs (voir ci-dessus).

E – La retraite

L'Australie possède un système national de cotisation pour la retraite financé par les employeurs au nom de leurs employés. Le niveau actuel de contribution obligatoire est de 9%⁵⁰. Le contrat de base d'un joueur dans le cricket féminin reste muet sur cette question. Concernant les nageurs, ils ne reçoivent pas de droits parce qu'ils sont considérés comme des entrepreneurs indépendants plutôt que comme des salariés. Tous les autres sports australiens, y compris le *W-League*, suivent le système national, c'est-à-dire qu'ils sont soumis au droit commun.

La Nouvelle-Zélande ne possède pas de système de cotisation de retraite national comme l'Australie. Les néo-zélandais ont droit à un « *old age payment* » ; ce qui en Australie serait considéré comme une pension ou régime de retraite⁵¹. La convention applicable dans le cricket de la Nouvelle-

⁴⁹ *AFL Players' Association Annual Report 2007/2008*, pp. 63-67.

⁵⁰ *Superannuation Guarantee (Administration) Act 1988 (Cth)*, *Superannuation Guarantee Charge Act 1992 (Cth)* ; *Superannuation Industry (Supervision) Act 1993 (Cth)* et *Superannuation (Resolution of Complaints) Act 1993 (Cth)*.

⁵¹ Voir *New Zealand Superannuation Fund* :

Zélande ne fait aucune mention de la pension de retraite ; de même que les nageurs assimilés aux travailleurs indépendants. Le rugby néo-zélandais prévoit pour sa part le versement 340 000 NZD par an au *Player Loyalty and Superannuation Plan*⁵².

Quelques-uns des sports australiens prévoient des dispositions supplémentaires afin d'aider les joueurs dans leur reconversion vers un emploi stable et durable, une fois leur carrière sportive achevée. Les nageurs médaillés d'or ou de premier rang qui prennent leur retraite après une compétition internationale majeure/d'importance recevront soit 90 jours de salaire, soit seront payés jusqu'au 31 décembre de l'année d'exécution du contrat ; la somme la moins élevée étant celle qui sera retenue. Le rugby allouait quant à lui en 2009 environ 300 000 AUD pour les dépenses d'éducation et de formation après la retraite⁵³ ; le cricket versait 653 000 AUD sur un compte de retraite en 2008/09 ; la Ligue de rugby 1 28 000 AUD en 2009 ; et l'AFL 6 400 000 AUD en 2009⁵⁴.

Par ailleurs, les joueurs de cricket australiens passent de longues périodes loin de chez eux en raison des tournées à l'étranger, et, dans certains cas, au cours de la saison nationale. Pour surmonter les problèmes familiaux qui peuvent résulter de telles tournées et de ces absences, la convention du cricket incluent de nouvelles dispositions. Sont en effet prise en charges les dépenses découlant des voyages et frais d'hébergement des conjoints et des enfants des joueurs, y compris le logement d'appoint pour les enfants en cas de tournée de longue durée (de plus de 50 jours). Ces tarifs doivent être payés au taux des primes, de même que les coûts de transport à destination et en provenance des aéroports. Le cricket en Australie tentera également de mettre en place des crèches à proximité des divers lieux de pratique sportive. Les crèches, le logement et l'aide au transport pour les partenaires et les enfants des joueurs sont également prévus pour les matchs nationaux *Test*, ainsi que l'accueil des joueurs et leurs familles avant le traditionnel *Boxing Day* et les *New Year Tests* à Melbourne et Sydney.

<http://www.nzsuperfund.co.nz/index.asp?pageID=2145831955>.

⁵² Cf. tableau 3, p. 17.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

Enfin, la convention du netball contient une clause engageant chaque équipe à entamer des discussions sur les options viables pour les joueurs « mères de jeunes enfants ou en charge de personnes malades »⁵⁵.

Conclusion

Ces dernières décennies ont vu une transformation fondamentale des revenus et prestations sociales en faveur des joueurs de haut niveau en Australie et en Nouvelle-Zélande. Tirant les conséquences de la popularité croissante du sport grâce aux diffuseurs et sponsors, de la formation et de l'influence croissante des associations de joueurs, les Ligues se préparent (souvent à contrecœur) à négocier avec ces associations pour assurer la sécurité et la stabilité juridique du marché du travail des joueurs et à reconnaître la compétence des associations dans l'exercice de leur pouvoir. Il existe des disparités dans le sport entre les joueurs rattachés à des Ligues australiennes mieux loties que leurs homologues néo-zélandais. Il existe par ailleurs d'autres inégalités entre les joueurs liées au genre. Les hommes bénéficient en effet d'avantages sensiblement plus importants que les femmes.

Si les sportifs ont pu un temps jouer pour « l'amour du jeu » recevant alors moins que le salaire minimum national, un nombre croissant de joueurs gagnent dès lors plusieurs fois, et dans certains cas, des dizaines de fois plus que le revenu moyen, dans ces deux pays. De plus, ils bénéficient d'avantages supplémentaires correspondant aux normes nationales, comme les divers congés, ou dans le cas des congés annuels, d'avantages dépassant largement ces normes. Les sports masculins dans les deux pays alimentent également des fonds aux joueurs à la fin de leur carrière comprenant un compte de retraite et un soutien financier pour l'éducation et leur formation professionnelle en vue d'une reconversion pour une nouvelle carrière.

⁵⁵ Clause 19.2, *Netball Collective Agreement*, *op. cit.* note de bas de page 23.

Ces progrès ont été réalisés grâce à des négociations souvent menées en dehors des relations formelles de travail et du cadre législatif. L'avenir pourrait bien être de plus en plus avantageux pour les joueurs qui partagent l'augmentation des revenus de la Ligue. Progressivement, des associations de joueurs de plus en plus sophistiquées, apprenant les unes des autres, joueront un rôle central. De façon sensible, le sport féminin semble être à l'aube du développement du professionnalisme à plein temps comme l'ont été les hommes il y a trois ou quatre décennies, les joueuses de netball en tête.